

**MAIRIE DE BRAINS**  
**Loire-Atlantique**

N° AGT/2025/128

**ARRETE MUNICIPAL**

Objet :

Ouverture d'un débit  
de boissons temporaire

Le Maire de la Commune de BRAINS,  
VU le code des débits de boissons et des mesures contre l'alcoolisme,  
VU l'article L.3334.2 du code de la santé publique,  
VU l'article L.2212.1 et L.2212.2 du code général des collectivités territoriales,  
VU la demande présentée le 27 novembre 2025 par Mme Pauline GUILLEAU, Présidente de l'association ASBB, domiciliée 13 rue de l'Acheneau, 44830 Brains (Loire-Atlantique),  
[presidence.asbrainsbasket@gmail.com](mailto:presidence.asbrainsbasket@gmail.com), sollicitant une autorisation d'ouverture de débit de boissons temporaire (groupe 2 et 3), au sein de la salle polyvalente, 9 bis rue des Près, Brains (Loire-Atlantique), du 20 décembre 2025 au 21 décembre 2025,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** – Mme Pauline GUILLEAU, Présidente de l'association ASBB, est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire avec vente de boissons (groupes 2 et 3), salle polyvalente, 9 bis rue des Près, Brains (Loire-Atlantique), à l'occasion de :

- TOURNOI DE NOËL 2025, du samedi 20 décembre 2025 à partir de 11h00 au dimanche 21 décembre 2025 jusqu'à 1h00.

Le nombre d'autorisations pour l'année 2025 est porté à : 4

**ARTICLE 2** - Aucune déclaration ne sera faite près du service des douanes, suite à la modification de l'article 502 du code général des impôts.

**ARTICLE 3** - Mme la Directrice Générale des Services et M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 4** - Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- La Gendarmerie de BOUAYE
- Mme Pauline GUILLEAU, Présidente de l'association ASBB

Publié à la Mairie de Brains le 28 novembre 2025

Fait à Brains, le 27 novembre 2025

Le Maire

Laure BESLIER

